



SOLIDAIRES aux Finances

SNUI - SOLIDAIRES CCRF & SCL - SOLIDAIRES-DOUANES - SUD TRÉSOR -
SOLIDAIRES I.D.D. - SUD INSEE - SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC -
SUD CNP - SNABF-SOLIDAIRES

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS

solidairesfinances@solidairesfinances.fr - <http://www.solidairesfinances.fr>

Déclaration liminaire de Solidaires Finances CNAS du 25 mars 2009

Monsieur Le Président,

Ce premier CNAS de l'année 2009 se tient dans un contexte particulièrement difficile.

Au-delà d'une crise qui a mis en lumière les pires aspects de la mondialisation financière et les faiblesses d'un système économique présenté comme étant sans alternative, c'est bien à une catastrophe sociale que l'ensemble du monde salarié se trouve aujourd'hui confronté : Fermetures d'entreprises, poursuite des délocalisations, licenciements en séries, voilà désormais notre quotidien, avec des finances publiques sous pression et un chômage qui explose, engendrant misère et désespoir.

Si le concept du « travailler plus pour gagner plus » a curieusement disparu des discours officiels, si la dette publique vilipendée il y a quelques mois encore a laissé la place au retour de l'action publique avec un risque évident de socialiser les pertes après avoir privatisé les profits, en revanche, les choix en matière de politique fiscale et d'emplois publics n'ont guère été modifiés : Le gouvernement persiste sur le bouclier fiscal (pourtant de plus en plus contesté dans le contexte actuel), et dans la mise en œuvre de la Révision Générale Des Politiques Publiques, utilisée pour dégager des moyens supplémentaires au soutien de l'économie bancaire et financière.

La crise sert désormais de prétexte à l'accélération des réformes et pourtant, la réorganisation territoriale de l'Etat contribue bel et bien à la déconstruction de l'Etat, avec une disparition progressive des services publics de proximité, avec une remise en cause des missions de service public au mépris de la sécurité des citoyens.

Et les agents des ministères de Bercy ne sont pas dupes. Ils l'ont démontré le 29 janvier comme le 19 mars ; c'est bien dans les ministères financiers qu'on relève le plus fort taux de grévistes, et spécifiquement à la DGFIP, vitrine emblématique de la RGPP où, le 19 mars, plus d'un agent sur 2 avait cessé le travail.

Oui, maintenant, quand il y a une grève, ça se voit, le nombre des manifestants est éloquent.

- Missions en péril,
- une direction de la CCRF démantelée en fin d'année 2008,
- des douaniers malmenés et toujours dans l'incertitude sur leur futur sort,

- l'INSEE qui sert de variable d'ajustement,
- des agents des DRIRE éclatés entre deux ministères,
- des agents du Trésor et des Impôts rassemblés dans une seule direction, ...mais à quel prix ?
- Polyvalence, poly-compétences, charges de travail accrues, localisations incertaines, délocalisations en attente...

Tel est le visage, aujourd'hui, de nos ministères.

Les agents subissent de plein fouet le dynamitage de la fonction publique et la casse du service public, et leurs conditions de vie au travail ne cessent de se dégrader, suivant en cela la courbe d'un pouvoir d'achat plus que jamais en berne, quand il leur faut bien souvent faire face, de surcroît, au chômage de leur conjoint ou de leurs enfants.

Dans un environnement social et professionnel aussi dégradé, l'action sociale de nos ministères (dont on ne cesse de nous expliquer qu'elle est d'un haut niveau) devrait, au-delà de répondre aux besoins sociaux des agents, être porteuse d'espoir pour tous ceux qui souffrent, pour tous ceux qui doivent faire face à des difficultés financières, sociétales ou morales.

Malheureusement, notre espoir s'arrête à la lecture de l'ordre du jour de ce CNAS dit prospectif.

En effet, comment interpréter cet ordre du jour, quand il se limite à l'examen de conventions entre l'Etat et nos trois associations de gestion des prestations d'action sociale, et qui ne seront validées qu'au CNAS de décembre ?

Est-il nécessaire de rappeler que cette période de l'année est celle des travaux budgétaires préliminaires à la loi de Finances pour 2010 ?

Lors du CNAS prospectif de 2008, nous avons eu à débattre de la programmation budgétaire triennale pour l'action sociale, incluant les subventions allouées aux associations, et qui avaient d'ailleurs été remises en cause dès le mois de juin suivant.

Qu'en est-il aujourd'hui dans un paysage budgétaire placé sous le signe de la crise et des restrictions ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, l'ordre du jour que vous nous proposez ne nous rassure pas, et nos inquiétudes portent sur de nombreux points :

- Quelle pérennité pour l'action sociale ministérielle et sa structuration quand on se trouve confronté à l'éclatement de plusieurs directions, comme évoqué plus haut, et que la DGFIP se pose en mégastucture ?
- Quelle composition pour les CDAS, quelle présidence pour les CDAS quand, dans certains départements, la présence ministérielle sera réduite à la seule DGFIP ?
- Quel devenir pour la localisation et l'implantation des délégations ?
- Quel devenir et quelle localisation aussi pour les structures de restauration, y compris celles d'AGRAF, face à la politique immobilière de l'Etat, consacrée par les circulaires du Premier ministre du 16 janvier, et à l'issue desquelles les préfets n'ont pas tardé à engager la chasse aux m² ?
- Quel devenir pour EPAF et les prestations mises en œuvre par cette association si le patrimoine dont elle a l'usage, et dont elle n'est pas propriétaire, n'est pas sécurisé ?

Si Solidaires Finances participe au CNAS, c'est bien en tant qu'organisation représentante des personnels et, à ce titre, porteuse des revendications des agents qui lui font confiance ; Et, nous le rappelons, le CNAS est l'instance de dialogue, au-delà de tout GT, où ces revendications doivent s'exprimer.

Mais, une amélioration des prestations, comme la mise en œuvre de nouvelles prestations, passe par des moyens budgétaires, et cela relève du CNAS prospectif.

Si vous considérez que l'action sociale ministérielle est à un haut niveau, ce qui peut sembler une réalité quand on se compare à certains, force est de constater que ses moyens budgétaires n'augmentent pas, et que la mise en réserve parlementaire de 6% en 2008 et de 5% en 2009 aggrave davantage la situation.

La réalité aujourd'hui,

- c'est que, au quotidien, la valeur faciale inchangée du titre restaurant ne permet pas la prise d'un repas dans de bonnes conditions,
- c'est que l'harmonisation tarifaire, qui n'est à bien des endroits qu'une théorie, et dont les plafonds ont fortement augmenté malgré notre désaccord, est vécue comme une véritable mesure d'injustice sociale. Si nous avons trouvé beaucoup de vertus à ce système d'harmonisation mis en place voici plusieurs années, malheureusement nous considérons qu'aujourd'hui il a atteint ses limites sociales : nous attendons donc autre chose du prochain groupe de travail prévu en Mai sur ce sujet qu'une brillante démonstration qui aboutirait à encore faire payer davantage les agents.
- C'est que la demande de logement reste criante et, malgré les actions menées par ALPAF, la satisfaction des besoins est loin d'être réalisée, alors même que les pics de départ à la retraite s'accompagnent d'une augmentation des recrutements, même si on déplore que seulement un fonctionnaire sur deux soit remplacé.

Que chaque agent puisse prétendre à un logement décent, pour lui-même et sa famille, est un droit fondamental. Nous considérons que cela relève d'ailleurs des conditions de vie au travail dès lors que, dans nos ministères, la problématique du logement est directement liée à la réussite à un concours et à des évolutions de carrière, nombre d'agents étant contraints, suite à ces réussites ou promotions, à des déracinements ou à des séparations familiales de plusieurs centaines de kilomètres, et souvent pour des années.

Si nous comprenons la difficulté d'ALPAF à réserver des logements, il nous apparaît urgent de mettre en place, selon des modalités à définir, une aide spécifique destinée à tous les agents qui ne peuvent pas être logés par ALPAF.

Vous le comprendrez, cette liste n'est pas exhaustive, et c'est bien au cours de ce CNAS que nous souhaitons en débattre, sur la forme, sur le fonds, et en termes budgétaires. Telle est la question qui vous est posée.

Enfin, nous tenons à exprimer dans notre déclaration une pensée particulière pour un adolescent, Julien, frappé dans sa jeune vie à cause d'une « putain de bosse », et à adresser une pensée particulière à son petit frère, à ses parents, à toute sa famille dont la douleur n'a pas d'égal.

Nous tenons aussi à exprimer tout notre soutien aux équipes d'EPAF qui ont fait preuve, dans cette douloureuse circonstance, d'une grande réactivité et ont fait le maximum, en associant les délégations du Nord et des Bouches du Rhône, pour apporter à la famille de Julien tout le soutien matériel et moral dont ils avaient besoin.

Et cela, malheureusement, nous ramène à la dure réalité que, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, le risque zéro n'existe pas.